



SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Educonnect : aucune obligation pour les directeurs d'école.

A Lille (mais aussi Lyon), fin décembre, la Rectrice de l'Académie a rédigé une note invitant les directeurs d'école à être maîtres d'œuvre du déploiement d' « Educonnect ».

Rappelons qu'Educonnect est une plate-forme informatique destinée aux parents afin qu'ils puissent accéder en temps réel au LSU. Sa mise en œuvre est accompagnée de différents guides techniques (dont une de 48 pages) que l'administration a transmis aux directeurs, en les invitant à faire l'interface avec les parents.

Les directeurs devraient se mettre à disposition des parents qui connaîtraient des difficultés pour se connecter à cette plate-forme, pour les aider à créer leur compte utilisateur et à utiliser leur espace. Ils devraient ainsi assurer la « hotline Educonnect ».

Le SNUDI-FO rappelle que les obligations de service des directeurs sont les mêmes que celles des adjoints puisque les uns et les autres sont tous Professeurs des Ecoles et donc protégés par le statut de PE. Leurs missions sont définies par le décret de 89 qui ne prévoit ni l'assistance technique aux parents, ni la mise en œuvre du LSU numérique, ni l'aide à l'installation et au suivi de plate-forme numérique.

L'aide technique nécessaire aux familles relève de la responsabilité de l'Education Nationale, donc de sa hiérarchie qui est représentée localement par l'IEP. Tenter de transférer cette responsabilité sur les épaules de chaque directeur d'école ne peut que préparer l'autonomie de chaque école et préparer ainsi sa transformation en établissement autonome de type EPEP.

De telles tentatives ne peuvent être le fait du hasard au moment où le Ministre Blanquer annonce un projet de loi pour un statut hiérarchique de chef d'établissement autonome (1).

Ce nouveau statut, créant de fait un nouveau corps en dehors de celui des PE, modifierait totalement les obligations de service des directeurs d'écoles. Il permettrait, d'imposer un temps de présence hebdomadaire dans les établissements déconnecté des heures d'enseignement, une remise en cause des congés et les placeraient, comme personnels d'autorité, dans l'obligation de mettre en œuvre de tels dispositifs et bien d'autres.

Dans ces conditions, de nombreux directeurs nous ont déjà informés qu'ils ne mettraient pas en place cette plate-forme qui représente une surcharge de travail supplémentaire.

Les directeurs d'école n'ont aucune responsabilité dans la mise en place d'Educonnect et aucune obligation à effectuer du travail supplémentaire (de surcroît sans être payés) qui ne figure absolument pas dans les textes réglementaires. Aucun texte, aucun décret, aucune circulaire ministérielle ne fait obligation aux directeurs de mettre en place Educonnect (qui n'a d'ailleurs pas été présenté au CHS), ni à assurer sa mise en fonction auprès des parents d'élèves.

- **Le SNUDI-FO invite les directeurs et adjoints à se réunir pour définir leurs revendications et décider des moyens de les faire aboutir.**
- **Il soutiendra tous les collègues qui subiraient des pressions en ce sens. Il intervient auprès du ministre.**

Montreuil le 18 janvier 2019

(1) Dans un communiqué commun « **pas de supérieur hiérarchique à l'école** » les organisations syndicales nationales SNUDI-FO ; SNUipp ; CGT ; SUD « se prononcent contre tout statut de directeur-trice et tout statut d'établissements autonomes. Elles porteront leurs revendications pour une meilleure reconnaissance de la direction d'école, passant notamment par une augmentation des décharges de service, une amélioration financière, une aide administrative pour chaque directeur et directrice avec des emplois statutaires de la Fonction publique. »